



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 16/19

Objet

Aménagement des combles de l'Hôtel d'Agglomération pour l'installation d'un service facturier

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Bernard GUERRIN

Conseil Communautaire

25 avril 2019

Dole - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57

Nombre de procurations : 16

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : 17 avril 2019

Date de publication : 3 mai 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, S. Calinon, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigney.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaux, G. Coutrot, R. Curly.

Le service facturier (SFACT) est un système d'organisation de la dépense, prévu à l'article 41 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP).

Dans le cas de la mise en place d'un SFACT, les services gestionnaires procèdent à l'engagement de la dépense et l'ordonnateur accrédité ou son délégué certifient le service fait dans le système d'information budgétaire, comptable et financier de l'établissement.

Le SFACT contribue non seulement à la modernisation des procédures d'exécution de la dépense publique, mais aussi au renforcement du partenariat ordonnateur / comptable et à l'amélioration de la qualité comptable.

Afin de pouvoir mettre en place un service facturier composé de 5 agents (trois de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et deux de la Trésorerie Municipale de Dole), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aménager les combles de son Hôtel d'Agglomération.

L'aménagement consisterait à créer un « open space » meublé, une salle de réunion, des toilettes ainsi qu'un espace de vie.

Le coût global de l'opération est estimé à 257 712 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (en € HT)
Maîtrise d'œuvre	21 312 €
Travaux d'aménagement	236 400 €
Total Dépenses	257 712 €

RECETTES	MONTANT (en €)	PARTICIPATION (en %)
Etat (DETR – DSIL – FNADT 2019)	77 314 €	30 %
Autofinancement de la CA du Grand Dole	180 398 €	70 %
Total Recettes	257 712 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** les travaux d'aménagement des combles de l'Hôtel d'Agglomération pour un montant global de 257 712 € HT ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels pour ce projet,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale

